

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 25 octobre 2019

Rapport 02-001: Dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2020

Intervention de Juliette Brocard

Conseiller départemental de Bayonne 2

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Vous vous en doutez, cette délibération qui présente la dotation de fonctionnement aux collèges et qui fixe les objectifs de gestion ne nous conviendra pas.

Je ne serai pas longue, Cela fait partie c'est vrai de nos grands désaccords mais nos collégiens, nos équipes éducatives et nos personnels valent la peine que nous « rabachions » notre différence!

La première phrase du préambule des objectifs, annexe 1, évoque « *un contexte économique et financier contraint* », dans lequel « *le Département se doit de poursuivre une gestion optimale des ressources allouées* ».

Oui nous nous battons pour que l'exécutif optimise les ressources allouées et sommes toujours force de proposition!

Car en effet ce « contexte économique contraint » ne semble pas avoir constitué un obstacle pour l'augmentation récurrente depuis 2015 du financement facultatif en direction des collèges privés.

Comme il ne semble pas constituer un obstacle pour subventionner des structures privés dans l'accompagnement des personnes âgées!

Comme il ne semble pas constituer un obstacle pour payer le concessionnaire autoroutier Vinci afin qu'il consente à avancer des travaux prévus de 2 ans!

Mais j'en reviens à nos collèges et ce prétendu "dispositif de solidarité" que vous persistez à maintenir. Nous noterons au passage que vous avez tout de même abandonné le terme fort inapproprié de péréquation, pour le remplacer par solidarité. Une appellation cela dit aussi étrange quand on sait qu'aucun établissement n'a bénéficié à ce jour dans sa dotation des ponctions opérées sur les autres collèges. Non, la somme issue du fonds de roulement mobilisable, n'est pas, dans les faits, reversée aux établissements.

Comme cela nous a été confirmé en 2ème commission, cette somme excédentaire sert à financer de nouvelles actions éducatives globales comme la journée des collégiens ou le livret SEGPA. Finalement vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre!

Et puis la perpétuation de ce dispositif de solidarité ne doit pas cacher une autre réalité pénalisante pour nos collègues : les nouvelles modalités de calcul de la dotation que vous avez arrêtées il y a trois ans, ont conduit à une baisse de la dotation des collèges publics, malgré les affirmations entendues à l'époque d'une neutralité des effets de ces nouveaux modes de calcul.

Sans compter les autres petites économies comme les aides aux déplacements dans les installations sportives.

Aujourd'hui vous repondrez que la dotation augmente.

Certes elle augmente de 1,3% mais seulement de manière mécanique du fait de l'augmentation de 1,4% du nombre d'élèves accueillis à la rentrée 2019.

Nous nous réjouissons de cette hausse d'effectifs dans le public! Les collèges sont les lieux de vie et de sociabilisation de nos enfants qui entrent dans l'adolescence, une période cruciale dans la construction de soi, tout aussi importante que la petite enfance, la qualité de vie dans nos collèges doit aussi relever de notre politique de prévention.

Il est temps de remobiliser les moyens que vous avez enlevés. Nous attendrons aussi les investissements suffisants pour les accueillir de la meilleure manière qui soit.

Comme les années précédentes, et pour ces mêmes raisons le groupe de la gauche pour ces raisons s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

La dotation de fonctionnement aux collèges publics votée pour 2019 s'élevait à 5 526 131€. La dotation de fonctionnement aux collèges publics proposée pour 2020 est de 5 608 960€, soit une hausse de 1,4%.